

Arrêté n° 20D/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES  
VÉHICULES A L'OCCASION DU TOURNOI DE FOOTBALL**

**Le Maire de la Commune de LATOUR-BAS-ELNE,**

**VU** le code général des Collectivités Territoriales,

**VU** le code de la Route,

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de prévoir les mesures de sécurité à l'occasion du Tournoi de Football organisé par le Club de Football de Latour-Bas-Elne.

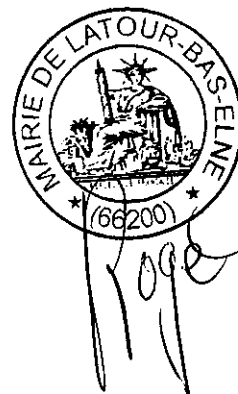
**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sur le parking jouxtant le terrain de Football sera réservé aux bus le samedi 8 juin 2019 et le dimanche 9 juin 2019.

**ARTICLE 2** : Le Maire, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Cyprien et le Chef de service de la Police Municipale de Saint-Cyprien sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Latour-Bas-Elne, le 21 mars 2019

Le Maire,  
Pierre ROGÉ



**Le Maire**

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication
- Affiché en mairie de Latour-Bas-Elne le 21/03/2019.